

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 25  
Procurations : 4  
Absent : 0

Date convocation et affichage : 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

**Membres présents :**

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Elisabeth Nait, Violaine Morel, Brigitte March, Nachida Bourouiba, Jacques Daures, Christine Baudouin, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Nicolas Jourdan, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

**Membres représentés :**

Christine Delage	pouvoir à Renaud Calvat
Christine Marti	pouvoir à Karine Anneya
Renée Collomb	pouvoir à Jean-Michel Caritey
Corentin Pic	pouvoir à Michel Combettes

**Secrétaire de séance :** Robert Trinquier

**Affaire 6 – Cession d'un délaissé communal – rue des amandiers**

Rapporteur : Renaud Calvat

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes fixant à 180 000 € le seuil en dessous duquel l'avis du service des Domaines n'est pas requis,

Vu la demande de Madame et Monsieur Grichois, domiciliés 5 rue des Amandiers à Jacou, souhaitant acquérir une portion de terrain communal jouxtant leur propriété,

Vu que la parcelle concernée, d'une superficie d'environ 25 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées section AR n°394 et AR n°395, n'est ni affectée à un service public, ni aménagée, et relève du domaine privé communal,

Considérant que la valeur de cession a été fixée à 70 €/m<sup>2</sup>, sur la base des prix généralement constatés pour ce type de biens sur le territoire communal,

En conséquence, il propose au conseil municipal :

- D'autoriser la vente à Madame et Monsieur Grichois, domiciliés 5 rue des Amandiers à Jacou, d'une portion de terrain communal (plan joint à la présente), d'environ 25 m<sup>2</sup>, à détacher des parcelles cadastrées section AR n°394 et AR n°395 ;
- De fixer le prix de cession à 70 €/m<sup>2</sup> ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession ;
- De dire que les frais afférents à la vente seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré,

**ADOpte A L'UNANIMITE** les propositions formulées.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,  
Robert Trinquier



Le Maire de JACOU,  
Renaud Calvat



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 26.06.2025
- date d'affichage le : 26.06.2025